



Bordeaux, le 15 novembre 2012

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale,

Les députés viennent de confirmer par leur vote l'engagement présidentiel de donner la priorité à l'école. Une hausse de 2,89 % est plus que symbolique dans le contexte budgétaire très contraint que nous connaissons car en abondant là, nous sommes conscients que l'on coupe ailleurs. De fait recréer 43 000 postes d'enseignants à la rentrée 2013 nous oblige. L'éducation devra produire les effets que l'on attend de ce sacrifice: réduire le nombre de sorties sans qualification du système éducatif, éviter que le système éducatif n'accroisse les inégalités sociales.

Pour l'Académie de Bordeaux, en 2013, nous recruterons 349 nouveaux professeurs des écoles tous concours confondus et ce chiffre devrait croître. Nous aurons alors à relever un certain nombre de défis en matière de formation des enseignants. Même si augmenter le nombre de recrutements limitera les marges de manœuvre pour reconstruire la formation, la création des ESPE est une formidable ambition. Nous souhaitons qu'elles voient le jour dans un partenariat université - éducation nationale pour que la formation soit une formation intégrée, dans un continuum allant de la découverte du métier à la professionnalisation, de la licence aux premières années d'entrée dans le métier.

Nous sommes au contact des étudiants de M1 et de M2 qui viennent dans nos écoles et sommes allés à la rencontre des stagiaires dans la première période de l'année. A partir du recueil des positions des étudiants dans les différents types de stages, des collègues MAT, des Maîtres formateurs, des directeurs, quelques pistes peuvent être formulées pour améliorer un dispositif qui a toujours été travaillé au mieux pour faire le moins mal à

l'heure de la masterisation.

S'agissant de l'accueil des étudiants. Du côté des MAT, aucune information institutionnelle n'est communiquée aux collègues sur la rémunération liée à l'accueil des étudiants. Beaucoup d'enseignants passent énormément de temps avec leurs étudiants, ils ne se sentent pas outillés pour répondre à leurs demandes. Pour l'accueil des étudiants en stage filé un jour par semaine, des consignes contradictoires sont données : les enseignants titulaires de la classe restent maîtres de ce qui se passe dans les classes et pourtant des commandes sont passées auprès des étudiants.

S'agissant des enseignants stagiaires. Certains d'entre eux et de futurs lauréats ne seront pas en mesure d'obtenir un CLES pour la prochaine rentrée. Même si les conditions de dispenses ont été assouplies c'est un point de crispation. Des collègues sont très inquiets : rien n'est prévu pour les stagiaires ayant suivi un enseignement en langue intégré au parcours universitaire mais ne faisant pas l'objet d'un module spécifique. Des réponses au cas par cas doivent leur être apportées rapidement. Notre syndicat exige depuis 2009 un moratoire jusqu'en 2015. Modifier deux fois ce décret en un an n'écarte pas tout risque au moment de la titularisation que des stagiaires n'aient pas leur CLES. Rappelons que les universités peinent à proposer le volume adéquat de formations et que les tarifs sont souvent prohibitifs.

Il faut dénoncer la tenue en août des journées d'accueil auxquelles les futurs enseignants stagiaires sont invités. Justifier la non rémunération de cette semaine par le fait qu'elles sont facultatives alors qu'elles sont perçues comme un temps fondamental pour les PES désireux de découvrir leur parcours de stagiaires, comme 5 jours au cours desquels des « informations clés » seront délivrées (dossiers distribués avec feuille à remplir, contacts et fonctionnement de l'intranet), est à repenser.

La prise en compte de l'hétérogénéité des parcours universitaires des lauréats est une difficulté, a fortiori dans un contexte de rétrécissement fort du temps dédié à la formation. Vous avez à former des stagiaires titulaires d'un master 2 métiers de l'enseignement ayant effectué des stages en M1 et M2, et des doctorants en sciences, des chercheurs reconvertis qui ont réussi leur CRPE à la 1<sup>ère</sup> tentative. Les premiers pointent une formation pédagogique et didactique redondante, et les seconds n'ont pas d'accompagnement spécifique (stages de pratique accompagnée dans le même cycle, par

exemple). Ces enseignants sont réellement mis en difficulté alors qu'un fléchage s'appuyant sur les parcours de formation antérieurs permettrait de mieux suivre les PES dans cette situation. Cette prise en compte du parcours universitaire du futur enseignant sera à considérer dans les ESPE parce que des entrées doivent pouvoir s'y faire à différents niveaux (licence, M1, M2).

Nous avons besoin de revenir à une politique départementale de formation plus anticipée et repensée. Tous les acteurs souhaitent d'ailleurs que du temps soit réintroduit. Il faudrait par exemple sortir de la recherche effrénée des lieux de stage conduisant des enseignants à quitter leur classe dans la précipitation. La formation continue est déjà très restreinte, on doit pouvoir envisager des départs en formation continue autrement que sur le seul critère de sa capacité à accepter de laisser sa classe dans les plus brefs délais. Il faudrait par ailleurs être vigilant sur les journées de tuilage (possibilité aux PES de se rendre dans l'école où ils effectueront leur remplacement), sur la communication (notification des remplacements, transmission des documents de travail du conseil de formation), sur l'anticipation des commandes faites aux formateurs.

Nous portons une exigence de transparence vis-à-vis des stagiaires quant aux modalités d'affectation : dans les écoles d'application, dans les écoles de rattachement et dans les différents stages. Enfin, de l'avis unanime des stagiaires l'accompagnement en école d'application par les maîtres formateurs est sécurisant et de grande qualité. Cette année 2/3 des PES ont été accueillis en écoles d'application 1/3 par des titulaires du CAFIPEMF. La montée en charge du nombre de stagiaires oblige donc à se questionner sur la politique départementale en matière de soutien à la formation CAFIPEMF et à l'implantation d'écoles d'application en Gironde.

Pour le SE-UNSA Virginie Merle et Emmanuel Ducros